

LIGUE D'ESCRIME

.....

CLUB D'ESCRIME

.....

CONVENTION DE COOPERATION PEDEGOGIQUE

Entre

1°) La ligue d'escrime de représentée par
.....

2°) Le club d'escrime, dénommé représenté par
.....

3°) M....., éducateur fédéral intervenant au club de
.....
Licencié FFE sous le n° et titulaire du diplôme de
..... obtenu en

4°) M....., titulaire du diplôme de
Inscrit au RNCP, obtenu en

Il est convenu ce qui suit

Article 1

M....., titulaire du diplôme de
cosignataire de la présente convention, soutiendra l'action pédagogique conduite par
M..... éducateur fédéral au sein du club d'escrime de
..... avec la précision que cette mission a vocation
pédagogique du maître d'armes titulaire du RNCP ne mettra à sa charge aucune responsabilité en
matière de surveillance ou de sécurité des entraînements et compétitions du club d'escrime.

Article 2

Les moyens d'actions mis en place afin de soutenir cette action pédagogique figurent à l'annexe pédagogique ci-jointe, signée par les parties.

Article 3

En contrepartie de cette action, M....., éducateur fédéral, se voit décerné par la ligue d'escrime de, une autorisation d'enseigner valable 2 ans à compter du

Cette autorisation sera révoquée à tout moment en cas de non-respect des dispositions prévues à la présente convention.

Article 4

Cette autorisation d'enseigner sera renouvelable sous réserve que M....., éducateur fédéral, effectue un stage validé par son tuteur visant à entretenir ses compétences.

Article 5

A l'issue d'une période de 4 ans, à compter de la date de validité de la présente convention, M....., éducateur fédéral, devra déposer une demande de diplôme professionnel au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience ou présenter sa candidature à un diplôme d'Etat du domaine de l'escrime.

Fait à le

En Exemplaires

Le représentant de la
Ligue d'escrime
Nom-Qualité

Le représentant du
Club de
Nom-Qualité

Signature

Signature

M.....
Tuteur pédagogique

M.....
Educateur fédéral

Signature

Signature

CONVENTION DE COOPERATION PEDAGOGIQUE

ANNEXE PEDAGOGIQUE

Les moyens mis en place afin de soutenir l'action pédagogique visée à l'article 2 sont les suivants :

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Fait à le
En Exemplaires

Le représentant de la
Ligue d'escrime
Nom-Qualité

Le représentant du
Club de
Nom-Qualité

Signature

Signature

M.....
Tuteur pédagogique

M.....
Educateur fédéral

Signature

Signature